MUNICIPALITÉ DE PRANGINS

AU CONSEIL COMMUNAL DE PRANGINS

Préavis No 25/87

Municipal responsable : M. Heinrich Schwegler

Concerne : Demande de crédit d'étude de fr. 72'000.-- pour la création

de vestiaires et buvette au lieu-dit "Les Abériaux".

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers.

Les vestiaires actuels des Abériaux ont été construits au début des années 1960. A ce moment-là, le FC Prangins Sport comptait environ 40 membres, formant 3 équipes. Vu l'augmentation constante de l'effectif de ce club, le bâtiment devenait trop petit, ce qui a nécessité la construction de plusieurs annexes autour du bâtiment de base.

Aujourd'hui, ces installations sont dans un état assez vétuste et n'offrent plus du tout suffisamment de place pour les 8 équipes en formation actuellement, sans compter les équipes visiteuses, qui viennent disputer des matches à Prangins. Esthétiquement parlant, ces "pavillons" ne sont pas une grande réussite et cadrent mal dans ce beau site qu'est la parcelle des Abériaux. Pour toutes ces raisons, une simple rénovation de ces installations ne saurait être une solution suffisante.

Au début de l'année 1985, sur demande de la Municipalité, le FC Prangins Sport et le Club nautique ont formulé les besoins des deux sociétés pour aménager de nouveaux vestiaires aux Abériaux. Votre Exécutif a demandé au Bureau d'architecte G. Zimmermann, à Gland, un avant-projet pour cette réalisation. Après quelques modifications, cet avant-projet convient à la Municipalité. Il répond aux souhaits qu'ont formulés les deux sociétés susnommées, qui seront les principales utilisatrices de ces équipements, sans compter le public auquel ces locaux seront aussi ouverts. Le programme prévu est le suivant :

<u>au rez-de-chaussée</u>: deux doubles-vestiaires, douches, vestiaire-douche pour arbitres, WC hommes et femmes, local pour stockage, buvette, salle divisible pour environ 60 personnes, terrasse couverte;

au sous-sol : vestiaires pour le Club nautique avec douches pour hommes et femmes, WC publics, douche payante, locaux techniques et dépôt pour le petit matériel (ballons, etc...).

Le bâtiment actuellement utilisé comme buvette pourrait être déplacé

vers la station d'épuration et servirait au rangement du matériel technique (tondeuse, ramasseuse, etc...). Tous les autres bâtiments seront démolis. L'accès au port sera déplacé vers la Step, ce qui permettra un aménagement extérieur harmonieux et en même temps la suppression de toute circulation de véhicules motorisés aux alentours de cette construction, excepté l'accès des véhicules de services.

Le coût de ce projet est estimé à fr. 1'080'000.--, y compris le déplacement de l'accès au port. Cette réalisation permettrait non seulement au FC Prangins Sport et au Club nautique de disposer de locaux adéquats, mais donnerait en même temps la possibilités aux autres sociétés locales d'organiser des manifestations aux Abériaux.

Le crédit d'étude que nous vous demandons par ce préavis est de fr. 72'000.--, frais d'ingénieur compris. Ce montant permettra à notre Exécutif de donner un mandat à l'architecte prévoyant deux phases, soit :

- 1) préparation du dossier et mise à l'enquête publique du projet, fr. 52'700.--.
- 2) si aucun obstacle n'empêche la poursuite de ces travaux d'étude, la phase suivante pourra être réalisée jusqu'à la rentrée des soumissions, pour fr. 19'300.--.

Ce mode de faire permettrait à la Municipalité de vous présenter en temps voulu un préavis pour la construction de ce complexe sportif avec des chiffres définitifs et précis.

En conclusion, et au vu de ce qui précède, nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de prendre les décisions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL DE PRANGINS

vu

le préavis No 25/87 concernant une demande de crédit d'étude de fr. 72'000.-- pour la création de vestiaires et buvette au lieu-dit

"Les Abériaux",

lu le rapport de la Commission chargée de cet

objet,

ce dernier a été régulièrement porté à l'ordre attendu que

du jour,

DECIDE

1/ d'adopter le préavis No 25/87 concernant une demande de crédit de fr. 72'000.-- pour la création de vestiaires et buvette au lieu-dit

"Les Abériaux",

2/ d'accorder un crédit de fr. 72'000.-- pour

ces travaux,

3/ d'autoriser la Municipalité à emprunter la somme de fr. 72'000.-- aux conditions les plus favorables du moment,

4/

de porter au budget de fonctionnement durant 30 ans la somme de fr. 2'400.-- par année au titre d'amortissement de l'ouvrage,

5/

d'autoriser la Municipalité à mandater un bureau d'architecte pour l'élaboration d'une étude pour la création de vestiaires et buvette au lieu-dit "Les Abériaux".

Ainsi délibéré par la Municipalité, dans sa séance du 15 décembre 1986, pour être soumis au Conseil communal de Prangins.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

le syndic

M. Jaccard

le secrétaire

A. Badel